Image not found or type unknown

Problème dans une association loi de 1901

Par **loan1000**, le **18/04/2011** à **16:45**

Bonjour,

j'aimerai savoir si le bureau d'un associoation sportive peut convoquer par mail une partie des adhérents de l'association, pour un entretient avant exclusion ?

l'entretient doit -il forcement être individuel ou bien peut-on refuser qu'il le soit ?

que faire si l'entretient à été annulée mais qu'on nous a annoncé qu'on avait été viré une fois sortie de la salle ?

qu'elles sont les risques encourus pour un président et son association s'il est complice d'avoir emmené 3 mineurs en boite de nuit pour une animation extra sportive ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés